



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL
COMMISSION JEUNES



District de l'Hérault de Football
COMMISSION JEUNES

Réunion du 11/03/2025

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Patrick Ruiz**

Excusés : **MM. Mebarek Guerroumi – Michel Prudhomme Latour**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 04/03/2025 a été approuvé à l'unanimité.



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U19

⚽ Poule A

O.VEDASIEN 1/ST MARTIN LONDRES US 1

Du 09/03/2025

Est reportée au 20/04/2025, week-end de Pâques

(Match interrompu – terrain impraticable)

U17 D1

⚽ Poule B

CORNEILHAN LIGNAN 1/SUD HERAULT FO 1

Du 08/03/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 22/03/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U17 D2

B.CEVENNES GANGEOISE 1/MAUGUIO CARNON US 3

Du 09/03/2025

Est reportée au 23/03/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Match interrompu – terrain impraticable)

ASM34 2/R. DOCKERS SETE 1

Du 08/03/2025, reportée par la permanence du District

Est reportée au 19/04/2025, week-end de Pâques

(Match interrompu – terrain impraticable)

U17 D3

⚽ Poule B

LESPIGNAN VENDRES FC 2/MEZE LOUPIAN 2 2

Du 09/03/2025

Est reportée au 23/03/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Non joué – intempéries)

⚽ Poule C

CANET AS 1/M. ST MARTIN AS 1

Du 09/03/2025

A été reportée à l'avance par la permanence du District au 23/03/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



PIGNAN AS 1/GIGNAC AS 1

Du 09/03/2025

Est reportée au 23/03/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Match interrompu – terrain impraticable)

COUPE DE L'HÉRAULT U15

ST GELY FESC 1/ST JEAN VEDAS 1

Du 22/03/2025

Est reportée au 26/03/2025

(Accord des clubs)

U15 TERRITOIRE

ST CLEMENT MONT 2/ST GELY FESC 1

Du 16/03/2025

Est reportée au 09/04/2025

(Accord des clubs)

U15 D2

⚽ Poule B

MAUGUIO CARNON US 1/ENT. ASLGM ESGDR 1

Du 11/05/2025

Est avancée au 23/03/2025

(Accord des clubs – *tournoi*)

COUPE DE L'HÉRAULT U14

ST GELY FESC 21/FC 3MTKD-ESPERANCE 21

Du 22/03/2025

Est avancée au 19/03/2025

(Accord des clubs)

PUISSALICON MAGALAS 21/SUSSARGUES FC 21

Du 22/03/2025

Est reportée au 26/03/2025

(Accord des clubs)

ST MARTIN LONDRES US 21/MAUGUIO CARNON US 21

Du 22/03/2025

Est reportée au 02/04/2025

(Accord des clubs)

U14 D1

CAZOULS MAR MAU 21/FRONTIGNAN AS 21

Du 09/03/2025

Est reportée au 22/03/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)



U14 D2

⚽ Poule C

ENT.MONTBLANC-BESSAN 21/FLORENSAC PINET 21

Du 08/03/2025

A été reportée à l'avance par la permanence du District au 22/03/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule D

JACOU CLAPIERS FA 21/CLERMONTAISE 22

Du 16/03/2025

Est reportée au 22/03/2025

(Accord des clubs)

INFORMATION AUX CLUBS

M. ST MARTIN AS 1/FC 3MTKD 1

30170818 – U15 D1 (C) du 08/03/2025

La Commission transmet le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

FORFAITS

ENT.MONTBLANC-BESSAN 1 (544172)

30176073 – U15 D2 (A) du 09/03/2025

À B. JEUNESSE OL 2

Courriel du 08/03/2025 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

SC LODEVE 21 (582251)

53111576 – U14 D2 (B) du 09/03/2025

À FRONTIGNAN AS 22

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe FRONTIGNAN AS 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe SC LODEVE 21 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe FRONTIGNAN AS 22 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club **S. C. LODEVE (582251)**.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

BEZIERS FC 1

30163781 – U15 D1 (A) du 08/03/2025

CASTELNAU CRES FC 2

30164871 – U15 D1 (B) du 09/03/2025

MONTPELLIER A.S 21

53111577 – U14 D2 (B) du 08/03/2025

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 25/03/2025**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 18/03/2025 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz